



Code INARIC

Bulletin d'adhésion

Fondée en 1919, la CFTC est très attachée à la justice sociale et privilégie un syndicalisme de dialogue et de négociation. Votre adhésion manifeste votre soutien au mouvement et vous permet d'y prendre part activement.

Le SICSTI-CFTC vous souhaite la Bienvenue !

Nom :	Cadre <input type="checkbox"/> Non Cadre <input type="checkbox"/>	
Prénom :		
Né(e) le :		
Adresse Personnelle :		
		Temps partiel <input type="checkbox"/> _ _ %
		Retraité <input type="checkbox"/> Chômeur <input type="checkbox"/> -35 ans <input type="checkbox"/>
		Profession :

Contacts	Tél. domicile :	e-mail personnel :
	Tél. mobile :	
	Tél. professionnel :	e-mail professionnel :

Entreprise	Etablissement de rattachement (vérifier sur votre bulletin de salaire)	
	Nom : MODIS	Effectif : 2500
	Adresse :	
	Code APE : 6202A	Convention collective : Syntec
	Société / Groupe (si différente de l'établissement) : The Adecco Group Effectif : 34000	

AUTORISATION / DEMANDE DE PRELEVEMENT

En signant ce mandat, j'autorise le SICSTI CFTC à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte. J'autorise ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions du SICSTI CFTC. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions prévues avec elle et conformément à la législation (dans les huit semaines suivant la date de débit pour un prélèvement autorisé). Les informations contenues dans le présent mandat, pourront donner lieu à l'exercice des droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ICS CREANCIER	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
FR – 75 ZZZ 614707	SICSTI - CFTC 34 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

COORDONNEES DU COMPTE A DEBITER

IBAN	FR	_	_	_	_	_	_	_	_
------	----	---	---	---	---	---	---	---	---

Référence Unique du Mandat (RUM) - réservé au Sicsti CFTC :

--

Date :

Signature :



SICSTI - CFTC

Cotisation annuelle

La cotisation manifeste concrètement l'adhésion à la CFTC. Elle est due chaque année. Elle sert à financer les actions du syndicat. Vous trouverez sur le site des adhérents du Syndicat (<http://adherent.sicti.fr>) le détail de répartition de cette cotisation vers les différentes structures de la CFTC et son emploi au SICSTI.

Les comptes du syndicat sont publiés chaque année au journal officiel. La cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt à hauteur de 66% (lequel est déduit des impôts ou remboursé directement si vous n'êtes pas imposable).

Montants de la cotisation selon le statut :

216 € Cadres	132 € Non Cadres	108 € Cadres retraités ou chômeurs	66 € Non cadres retraités ou chômeurs	40 € -35 ans forfait première année d'adhésion
Temps partiel : Cadres et Non cadres bénéficient dans ce cas d'une cotisation proratisée (à partir de 50%)				
Cotisation de solidarité : elle est fixée à 66 € Pour les adhérents en difficulté.				

Si vous êtes **cadre**, le Syndicat cotise pour vous à « CFTC CADRES ». Si vous êtes **retraité**, le Syndicat cotise pour vous à l'Union Nationale des Retraités CFTC.

Pour une **adhésion en cours d'année**, la cotisation est 'proratisée' selon le mois courant. Elle est aussi proratisée si vous êtes à temps partiel (à partir de 50%).

L'année suivante, le syndicat met à votre disposition un **reçu fiscal** qui permet de bénéficier du crédit d'impôt (66% du montant). Un duplicata de ce reçu est téléchargeable sur le site des adhérents du syndicat (<http://adherent.sicsti.fr> - voir Mes Infos Persos - Cotisation).

Pour un règlement par **prélèvement** (choix de 90% des adhérents), il suffit de renseigner, dater et signer la première page du présent document, de le scanner et de le retourner par courriel à secretariat@sicsti.fr . En cas de règlement par chèque, envoyer document et chèque libellé à l'ordre de « SICSTI-CFTC » à l'adresse **SICSTI-CFTC 34 quai de la LOIRE 75019 PARIS**

Pour toute demande concernant la cotisation (ou pour arrêter le prélèvement), contacter tresorier@sicsti.fr ou appeler la permanence au 09 72 36 62 48.

Règles du jeu : Les cotisations constituent l'essentiel des ressources du Syndicat. Si la cotisation n'est pas réglée, le trésorier met fin à l'adhésion. L'adhérent perd alors ses droits aux services du Syndicat comme de la CFTC en général. Si vous n'avez pas choisi le prélèvement mensuel, pensez à régler la cotisation en entier **en début d'année**.